

Le vendredi dix-huit octobre deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de la Commune du BOUCHET-MONT-CHARVIN s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Franck PACCARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 octobre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 11

Résultats des votes : pour 11 contre 0 abstention 0

**Présents** : Monique BARDET, Sandrine BLANCHIN, Mireille TISSOT-ROSSET, Patrick DEHONDT, Laurent GEVAUX, Franck PACCARD, Vincent PASQUIER, François THABUIS, Jérôme THIAFFEY-RENCOREL et Sébastien DRION.

**Absent, excusé** : Denis ZUCCONE.

Denis ZUCCONE a donné pouvoir à François THABUIS.

François THABUIS a été nommé secrétaire de séance.

**Objet** : Ligne de trésorerie de 200.000 € auprès du Crédit Agricole des Savoies. DEL\_09382024

Monsieur le Maire expose que la Commune du Bouchet Mont-Charvin, ne disposant pas de trésorerie suffisante pour assurer l'autofinancement des travaux de « l'aire de jeux et de la Maison Curt », il est indispensable de contracter une ligne de trésorerie de 200.000 € en attendant les fonds de l'Etat et du Conseil Départemental.

Monsieur le Maire précise que plusieurs organismes ont été contactés tels que le Crédit agricole des Savoie, le Crédit Mutuel Savoie Mont-Blanc et la Caisse d'Epargne et, au vu des propositions énoncées, il s'avère que le Crédit Agricole des Savoie présente l'offre la plus intéressante, soit une ligne de trésorerie de 200.000 €, sur 12 mois, pour un taux basé sur l'EURIBOR 3 mois + 0.79%.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** dans le principe le projet qui lui est présenté de recourir à la ligne de trésorerie, pour assurer le financement des travaux de « l'aire de jeux et de la Maison Curt », de 200.000 €, sur 12 mois, pour un taux basé sur l'EURIBOR 3 mois + 0.79%.

- **PREND** l'engagement pendant toute la durée de la ligne de trésorerie de créer et de mettre en recouvrement, en tant que besoin les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cet emprunt.

Le vendredi dix-huit octobre deux mille vingt-quatre,

Le Maire,  
Monsieur Franck PACCARD



Le secrétaire de séance,  
Monsieur François THABUIS.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa télétransmission en Préfecture le 26/10/24
- de sa publication le 26/10/24

Le Maire, Franck Paccard

